

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	100 (2002)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	"Alien in Toronto"
<b>Autor:</b>	Stucki, Renate
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-951484">https://doi.org/10.5169/seals-951484</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Changer d'horizon

# «Alien in Toronto»

nouveau-né de la salle d'accouchement et qu'il avait encore beaucoup de vernix sur le corps, le père tout fier me dit: «Je l'ai bien nourri!» Ici, on dit aussi qu'une femme enceinte ne peut pas manger de poulet, ni d'oeuf, ni de miel. Le miel, c'est parce que l'enfant naîtra asthmatique (ceci en rapprochement avec le bruit que font les abeilles!). Pour le poulet et les œufs, personne n'a pu m'en expliquer la raison, j'imagine que c'est juste une idée des maris pour qu'eux aient plus à manger!

Un jour que je demande à une femme combien elle a d'enfants, je la vois qui réfléchit quelques instants et qui compte sur ses doigts. Un autre jour, c'est à un mari que je demande combien sa femme a d'enfants et de me répondre «environ 6 ou 7»!

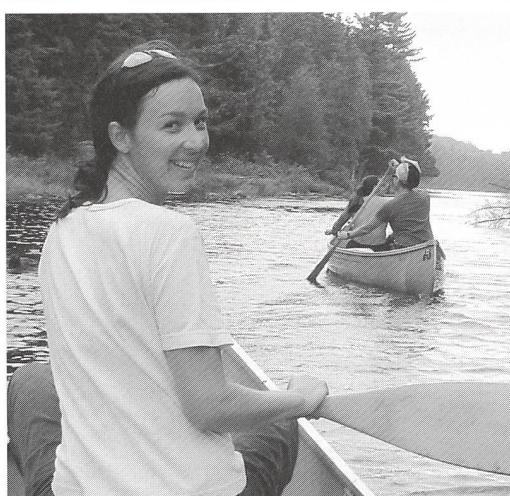
Un autre jour, après une consultation, je fais comprendre à la femme que c'est terminé et qu'elle peut partir. Après quelques instants, je vois qu'elle est toujours là, devant la porte et je me demande si elle a encore besoin de quelque chose, mais voilà que l'infirmier vient à son aide, il lui ouvre la porte: c'était une nomade et elle ne savait pas ouvrir une porte!

Pas plus tard qu'hier arrive une femme enceinte de 9 mois disant que ça fait 1 mois qu'elle ne sent plus bouger l'enfant! Je confirme la MIU par échographie et on la provoque... le foetus était dans un état de macération difficilement imaginable. La chance, c'est que la femme ne se soit pas infectée. Quand je lui ai demandé pourquoi elle n'était pas venue plus tôt, elle m'a dit que comme elle n'avait pas d'autres signes, son mari n'a pas voulu qu'elle aille au centre de santé ou à l'hôpital.

## Qu'est-ce que peut apporter une expérience de travail à l'étranger?

En premier, ce qui est important de savoir, c'est qu'il ne faut pas partir pour fuir quelque chose, quelqu'un, résoudre un problème. Pour partir, il faut être bien dans sa tête et dans son corps, les conditions de vie, de stress pouvant être difficiles. En travaillant à l'étranger, je m'enrichis de rencontres, d'émotions, de découvertes, d'aventures... J'ai aussi appris combien la vie peut-être différente sur une si petite planète: de mémoire, j'ai envie de citer Georges Orwells qui disait «Tous les hommes sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres.»

**Tout lâcher, pour se lancer dans l'aventure du nouveau monde. Le Canada, ses grandes espaces, et... ses parturientes qui doivent parfois faire 600 km pour accoucher! Voilà le cadre de vie de Renate depuis six mois. Si tout va bien, dans quelques mois, cette sage-femme suisse sera l'une des 250 sages-femmes indépendantes de l'Ontario. Récit d'un parcours (pas) ordinaire.**



**Renate Stucki** a 31 ans. Infirmière sage-femme, diplômée en 1994 de l'école de Berne-Lindenholz, et en 1997 de l'Ecole de Chantepierre-Lausanne, elle a travaillé comme sage-femme à la clinique Ste-Anne à Fribourg, et au Salemsspital de Berne.

pour atteindre ce but sont nombreuses et prennent du temps, et connaître l'histoire des sages-femmes au Canada m'a aidé à mieux comprendre pourquoi.

## Les sages-femmes canadiennes et leur champ de travail

En 1994, la province de l'Ontario fut la première au Canada à régler et reconnaître la profession de sage-femme. D'autres provinces suivirent et dans d'autres régions les sages-femmes négocient avec leurs gouvernements. Avant ce règlement, les sages-femmes étaient payées directement par les femmes qu'elles suivaient, car elles ne faisaient pas partie du

système de santé et une formation officielle de sage-femme n'existe pas. Elles avaient étudié le métier à l'étranger ou par apprentissage. Elles n'avaient pas accès aux hôpitaux ni à d'autres services. Depuis, beaucoup de choses ont changé. Le service des sages-femmes est entièrement financé par le ministère de la santé. Elles travaillent en groupe de 4-8 sages-femmes environ, mais le nombre de postes accordé par le gouvernement change d'une année à l'autre et dépend de la demande, des finances et également des régions. Les sages-femmes canadiennes sont considérées comme des «Primary Caregivers» et ne peuvent être employées par un hôpital comme en Suisse; elles sont donc exclusivement indépendantes. Une femme qui accouche dans un hôpital avec son gynécologue est suivie par une infirmière pendant le travail et l'accouchement. Une femme suivie par une sage-femme peut choisir d'accoucher à la maison ou à l'hôpital, car les sages-femmes ont des accords avec certains hôpitaux pour offrir à leurs clientes cette possibilité. Le «College of Midwives of Ontario» (CMO) est l'organisation qui

## Renate Stucki

**NOUS** sommes arrivés à Toronto, Canada, le 1<sup>er</sup> avril 2002, soit exactement 6 mois après que mon partenaire et moi ayons finalement pris la décision de vivre quelques temps ici. Beaucoup de choses se sont passées depuis cette journée froide et peu accueillante du printemps, et heureusement les rencontres et connaissances que nous avons faites depuis nous ont réconforté. Nous avons quitté la Suisse pour le Canada avant tout pour profiter du fait que mon compagnon, Daniel, était né ici, et par conséquent citoyen canadien. Alors pourquoi ne pas vivre et travailler dans ce pays immense, voir de près sa beauté et sa diversité, apprendre l'anglais, connaître les gens? La tentation de l'aventure et de l'inconnu était irrésistible. Le temps n'est pas encore venu pour moi de travailler en tant que sage-femme ici, mais le moment de mon premier accouchement «à la canadienne» va venir, et je serai alors plus que prête à reprendre mon travail, qui me manque énormément. Les démarches que je suis en train de faire

# Que faire

Entre le 15 décembre 2000 et le 15 janvier 2001, une enquête a été réalisée auprès des sages-femmes genevoises concernant la cornette, cet outil de travail qui symbolise aujourd'hui encore notre profession.

Viviane Luisier

CETTE enquête a donc été proposée à toutes les sages-femmes du terrain, et toutes les institutions où travaillent des sages-femmes ont été d'accord d'y participer. C'est ainsi que la Maternité, les cliniques et l'Arcade des sages-femmes (qui regroupe la majorité des sages-femmes indépendantes) ont distribué largement le questionnaire. Seules 76 professionnelles y ont répondu, soit environ 42% de la totalité évaluée à cette période-là de l'année, ce qui est peu et commande donc une interprétation prudente des résultats.

L'enquête posait trois questions:

1. La cornette est-elle encore utilisée par les sages-femmes?
2. La cornette est-elle encore considérée comme utile par les sages-femmes?
3. L'utilisation de la cornette doit-elle encore être enseignée?

Ces questions semblent toutes demander la même chose, mais en fait, elles ne font que prendre en considération le fait qu'on fait certaines choses, on en pense d'autres et on en professe d'autres encore! Les sages-femmes ne sont pas plus à l'abri de l'incohérence que n'importe quel autre professionnel!

## 1. La cornette est-elle encore utilisée par les sages-femmes?

A cette question, 35% des sages-femmes disent ne «jamais» utiliser la cornette, soit 3 sages-femmes sur 10. 20% l'utilisent «toujours», et 45% disent l'utiliser «parfois».

Dans notre enquête, cette utilisation est corrélée avec:

- le lieu de formation: les sages-femmes formées à Genève l'utilisent presque deux fois plus fréquemment que les sages-femmes formées en France;

gouverne la profession et qui pose les standards de qualification pour l'enregistrement. Le CMO établit également les standards concernant la pratique des sages-femmes, par exemple pour les consultations, le transfert des soins à un médecin, le lieu d'accouchement, l'équipement, la médication et l'éthique. L'Association des sages-femmes de l'Ontario (AOM) est l'organisation professionnelle des sages-femmes. Leur site web est très intéressant à consulter et contient beaucoup d'adresses utiles.

## Quelques chiffres (pour la province de l'Ontario)

Le nombre de sages-femmes enregistrées ne cesse d'augmenter avec un nombre assumé pour l'année 2002 de 250 (215 en 2001 et 68 en 1994). Le nombre de cabinets de sages-femmes est passé de 25 en 1995/96 à 43 en 2000/01. Le nombre d'accouchement assisté par les sages-femmes a augmenté de 1800 en 1994/95 à 5953 en 2000/01.

## L'enregistrement auprès du CMO

Pour se faire enregistrer auprès du CMO, il faut un certificat de l'«Ontario Midwifery Education Programme», soit quatre ans d'études à l'université, ou, pour les sages-femmes ayant étudié à l'étranger, le certificat de l'«International Midwifery Pre-Registration Programme» (IMPP) qui dure une année. En plus, une sage-femme étrangère doit démontrer une équivalence universitaire de ses études, ou est obligée de prendre cinq cours à l'université en dehors de l'IMPP. Un autre critère de sélection est la réussite du «Midwifery Language Proficiency Test» (MLPT), un test de terminologie d'obstétrique. Passer ce test est également une condition pour pouvoir présenter sa candidature à l'IMPP. L'IMPP est un programme qui roule pour la première fois cette année, et je vais le suivre, en compagnie de 24 sages-femmes internationales. Les cours auront lieu à l'université de Ryerson à Toronto, 2 x 3 heures par semaine. Le cours consiste en une évaluation des connaissances de chaque sage-femme et une grande partie des études sera adaptée individuellement. Par la suite, il s'agira de nous familiariser avec le système de travail, les standards et également la documentation et manière de communiquer. Au printemps prochain, nous allons faire un stage de 2-3 mois dans un cabinet de sages-femmes et je crois que cette partie des cours sera la plus appréciée des parti-

cipantes! Pour les cinq cours à l'université qui me manquent, je suis en train de faire reconnaître mes études par le CMO afin de recevoir une équivalence pour au moins une partie des cinq cours nécessaires.

Les documents que j'ai dû organiser pour ce projet sont les suivants: Traduction des diplômes par la Croix Rouge Suisse (Werkstrasse 18, 3084 Wabern, Tél. 031 960 75 75), documentation des programmes d'enseignement de mes études, surtout le contenu théorique en quantité d'heures (fait partie du certificat ou peut être commandé auprès de l'école suivie) et bien sûr un permis de séjour.

Je suis contente, car mes chances de trouver un emploi l'année prochaine sont réelles et je crois que le travail indépendant me plaira beaucoup. Je me réjouis de ce défi. ▶

### Liens:

*Association des sage-femmes de l'Ontario:*  
[www.aom.on.ca](http://www.aom.on.ca)  
*College of Midwives of Ontario:*  
[www.cmo.on.ca](http://www.cmo.on.ca) (en construction)  
*Association of Canadian Midwives:*  
[www.canadianmidwives.org](http://www.canadianmidwives.org)  
*The Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada:* [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

### Une anecdote

## Situation des femmes indigènes au nord

J'ai fait la connaissance d'une infirmière-sage-femme canadienne qui a fait ses études de sage-femme en Angleterre et qui va commencer les cours de l'IMPP avec moi. Actuellement elle travaille en tant qu'infirmière dans une «native community» de 1000 habitants au nord de l'Ontario, à environ 1300 km de Toronto dans un village accessible uniquement par avion. Elle travaille avec d'autres infirmières, mais il n'y a pas de médecin sur place. Elle m'a raconté que les femmes enceintes étaient obligées, à 38 semaines de gestation (et avec une grossesse à risque à 35-36 semaines), de quitter le village pour la ville la plus proche (environ 600 km) et d'attendre à l'hôpital la naissance de leur enfant.